



Termes de référence

ÉTUDE SUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE JUDICIAIRE POUR LA RESTITUTION ET LE RAPATRIEMENT D'ŒUVRES D'ART AFRICAINES

À propos de l'Union panafricaine des avocats (PALU)

L'Union panafricaine des avocats (PALU) est un forum associatif continental regroupant des avocats et des ordres d'avocats africains. Elle a été fondée en 2002 par des responsables de barreaux et d'éminents avocats africains dans le but de refléter les aspirations et les préoccupations des populations africaines et de défendre leurs intérêts communs. PALU rassemble les cinq associations régionales d'avocats du continent, plus de cinquante-quatre (54) associations nationales d'avocats et plus de mille avocats en Afrique et dans la Diaspora, œuvrant de concert pour promouvoir le droit et la profession juridique, l'état de droit, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et des peuples et le développement socio-économique du continent africain.

Contexte du projet

Dans le cadre de sa collaboration avec Open Society Foundation (OSF), PALU a conceptualisé un projet de recherche sur le développement d'une stratégie judiciaire, pour la restitution et la restauration d'œuvres d'art africaines.

L'ampleur de l'appropriation des objets culturels africains n'est pas vraiment connue. Cependant, grâce aux travaux de l'historienne de l'art Bénédicte Savoy et de l'écrivain Felwine Sarr, on estime qu'environ 90 % du patrimoine culturel africain se trouve actuellement hors du continent.¹ Grâce aux recherches d'autres historiens, chercheurs et collectionneurs d'art, on sait maintenant que ces œuvres sont dispersées dans le monde entier - en Europe et en Amérique du Nord - dans des collections publiques et privées.

Jusqu'ici, les appels à la restitution et au rapatriement de ces œuvres d'art se sont heurtés à une forte résistance. Les gouvernements, les ministères de la culture, les musées, les universités et les collectionneurs privés ont longtemps refusé de reconnaître l'immoralité des circonstances dans lesquelles le patrimoine culturel de l'Afrique a été soustrait au continent.²

¹ « Il ne s'agit pas de vider les musées » : Les auteurs de l'impressionnant rapport sur la restitution du patrimoine culturel africain commandé par la France affirment que leurs travaux ont été mal interprétés", <https://news.artnet.com/art-world/restitution-report-critics-1446934> - consulté le 27 oct. 2021.

² Why African cultural restitution matters (Les raisons de l'importance de la restitution culturelle africaine), <https://www.dailymaverick.co.za/opinionista/2019-12-05-why-african-cultural-restitution-matters/> - consulté le 27 oct. 2021.



Ces dernières années, les demandes de restitution d'œuvres et d'objets d'art africains se sont multipliées. C'est ainsi que de nouvelles initiatives et de nouveaux efforts de coopération ont vu le jour. Après la publication du rapport phare de Felwine Sarr et Bénédicte Savoy, conseillant au président Emmanuel Macron de restituer les bronzes du Bénin faisant partie de la collection nationale, une porte s'est ouverte, incitant d'autres nations européennes à faire de même.³ Depuis la publication du rapport au mois de novembre 2018, le mouvement mondial pour la restitution et le rapatriement des œuvres d'art a pris une ampleur considérable. Des demandes officielles ont été déposées pour le rapatriement d'œuvres d'art historiques en Éthiopie, au Sénégal, au Bénin, au Congo, au Kenya, au Nigeria et dans de nombreux autres pays africains. Cependant, il reste beaucoup à faire pour que les espoirs de restitution et de rapatriement des œuvres d'art deviennent réalité.

Comme l'a relevé l'OSF, la restitution est un processus qui se déroulera sur une longue période. La dynamique actuelle devrait déboucher sur un processus qui pourrait se dérouler au cours des vingt prochaines années. L'OSF, les gouvernements africains et la société civile africaine doivent se préparer à un processus qui s'inscrit relativement sur le long terme. Il est donc important de profiter de ce tournant dans le discours pour créer et consolider des stratégies utilisables pour une campagne réussie de restitution et de rapatriement d'œuvres et d'objets d'art africains.

Dans ce contexte, PALU, en partenariat avec OSF, lance un projet de recherche sur le développement d'une stratégie judiciaire pour la restitution et le rapatriement d'œuvres et d'objets d'art africains. L'étude sera menée simultanément dans trois zones cibles : l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Afrique.

Description de la mission

Dans le cadre de cette étude, PALU recherche des consultants experts et expérimentés pour aider à l'élaboration d'une stratégie judiciaire pour la restitution et le rapatriement d'œuvres et d'objets d'art africains.

³ Les musées occidentaux commencent enfin à revoir leur position concernant les collections africaines qu'elles détiennent.

Nous avons fait appel à trois experts pour expliquer les raisons et les étapes qui doivent suivre, https://news.artnet.com/art-world/benin-bronzes-roundtable-1976576?fbclid=IwAR376fafkhkw3m9hURyjiweUCPCrHiCcnmVeU95CE_49zxXwXkGkZwm3gcNA#.YMdA1TyiFjQ.facebook – consulté le 27 Oct 2021



Le consultant sera chargé des travaux de recherche et de la rédaction d'un rapport de recherche qui :

- i. définit et établit le cadre juridique existant, selon le droit national et régional, pour la restitution et le rapatriement d'œuvres et d'objets d'art africains, en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique, respectivement.
- ii. Recense et établit les institutions juridiques nationales et régionales disponibles comme voies de recours, en Europe, en Amérique du Nord et en Afrique, respectivement.
- iii. Établit la possibilité de demander des réparations définies dans le cadre de la politique de l'Union africaine sur la justice transitionnelle, y compris la réconciliation, la cohésion sociale, les réparations - matérielles, collectives et morales, la justice redistributive, la commémoration et d'autres éléments de justice et de responsabilité.
- iv. Indique les autres résultats (et recours) du processus judiciaire, au-delà de la restitution et du rapatriement.
- v. Identifie les défis liés à l'utilisation de la voie judiciaire et recommande des solutions possibles et/ou des alternatives à ces défis.
- vi. Identifie les parties prenantes et les personnes intéressées, afin d'explorer les options pour la possibilité de développer un réseau/une communauté de pratique, pour les militants et les juristes travaillant dans le domaine de la restitution et du rapatriement des œuvres d'art.
- vii. Identifie divers outils organiques innovants qui peuvent être déployés, dans la mise en œuvre des solutions et des stratégies développées par la recherche.

Gestion du projet

- i. Participer à une réunion initiale de démarrage, pour rencontrer l'équipe du projet PALU, discuter du projet, valider les objectifs critiques, convenir des objectifs d'apprentissage, et élaborer un plan de projet pour mener le projet à bien.
- ii. Tenir l'équipe de projet PALU informée en permanence de l'avancement de la mission.
- iii. L'équipe du projet PALU et les Consultants valideront les travaux de recherche.
- iv. Tout problème à résoudre, identifié au cours du processus de validation, sera résolu par le cabinet de conseil et approuvé et accepté par PALU.

Expérience

Le consultant doit :



- i. avoir comme employés ou à son service, une expertise qualifiée, disposant d'un diplôme supérieur en droit international ou dans des disciplines connexes, et d'une expérience préalable dans des domaines étroitement liés aux tâches décrites dans le cahier des charges.
- ii. Démontrer qu'ils ont mené à bien des projets similaires, y compris l'élaboration de stratégies et des études dans leur cadre juridique national et régional.
- iii. Disposer d'une forte capacité de gestion de projet et d'excellentes compétences en communication. La maîtrise de plus d'une langue sera considérée comme un atout, en particulier le français.

Conditions générales

Travaillant en étroite collaboration avec l'équipe du projet PALU, le consultant doit respecter les conditions générales suivantes.

- i. PALU accorde une très grande importance à la qualité des produits et services et demande au consultant de présenter toute suggestion ou tout commentaire sur la manière d'améliorer la qualité de l'étude, ainsi que la présentation du contenu.
- ii. PALU sera propriétaire des droits d'auteur des documents élaborés dans le cadre du projet de recherche.

Exigences liées au plan de travail du projet

Les exigences immédiates du plan de travail du projet sont les suivantes :

- i. Désigner un point de contact principal pour ce projet et, au besoin, un autre un point de contact pour répondre aux préoccupations et aux problèmes, dès qu'ils se présentent.
- ii. Les travaux ne peuvent commencer tant que le contrat n'a pas été établi et signé.
- iii. Dans les dix jours ouvrables suivant le début du projet, le consultant doit être prêt à tenir une réunion sur l'état d'avancement du projet afin de permettre à PALU d'évaluer ses premiers progrès et d'apporter toute correction nécessaire pour la poursuite de ses travaux.
- iv. Le consultant doit désigner un représentant du projet pour assister aux réunions de suivi avec l'équipe du projet PALU pendant la période couverte par le présent cahier des charges.
- v. Le consultant doit satisfaire à toutes les exigences en matière de communication prévues dans son contrat, avec l'équipe du projet PALU. Le consultant doit communiquer régulièrement avec le chef du projet.



- vi. La mission doit être réalisée dans un délai de trois mois, période pendant laquelle le rapport devra être remis à l'équipe du projet PALU.

Les candidatures répondant aux conditions ci-dessus doivent être soumises par e-mail à l'adresse secretariat@lawyersofafrica.org au plus tard le 18 février 2022, 17h00 heure d'Afrique de l'Est. Les candidatures doivent contenir les informations suivantes : -

- i. La région spécifique dans laquelle le consultant souhaite effectuer ses travaux de recherche.
- ii. Une proposition de méthodologie
- iii. Un plan de travail détaillé avec des échéances.
- iv. Une proposition financière indiquant les honoraires de la consultance.
- v. Le profil détaillé du candidat indiquant son expérience antérieure.
- vi. Une présentation/un résumé du travail effectué dans le cadre d'une mission similaire.
- vii. Les références doivent être disponibles sur demande.

Seuls les candidats présélectionnés seront contactés. PALU est un employeur qui respecte l'égalité des chances et encourage les candidatures des femmes, des minorités et des personnes du monde en développement en général.

Toutes les candidatures seront traitées de manière strictement confidentielles.